



CESER Midi-Pyrénées

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 62 26 94 94
Fax: 05 61 55 51 10
e-mail : ceser@ceser-mip.fr
www.ceser-mip.fr



Crédit Photo : Jean-Noel Herranz/Région Midi-Pyrénées

« Faire de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées un campus universitaire de renommée internationale »



■ Jean-Louis CHAUZY

Président du Conseil Economique,
Social et Environnemental Régional

■ EDITO

Toulouse, et plus largement Midi-Pyrénées, ne peut se priver d'acquérir une stature de capitale universitaire reconnue à l'international. Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées (CESER) propose au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université de Toulouse d'évoluer vers une nouvelle gouvernance qui doit se faire à échéance brève : d'ici 3 ans. Cette gouvernance, visionnaire et stratégique, doit s'inspirer des modèles des trois universités retenues à l'issue du 1er appel à projets Initiatives d'Excellence (IDEX) et des projets présentés par Paris, Aix-Marseille, Montpellier afin de réussir cette deuxième phase de sélection. Si le jury international retient la candidature de Toulouse, le Commissariat Général aux Investissements pourrait affecter 1,27 milliard d'euros à ce projet, le rendement de cette somme, soit 35 à 40 millions d'euros par an, bénéficierait aux projets de recherche, de formation supérieure pour Toulouse et à la politique de sites en Midi-Pyrénées. Investir pour la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, c'est investir pour la jeunesse, conforter nos activités et développer de nouvelles filières afin de créer les emplois et les richesses de Toulouse Métropole Européenne et des villes de Midi-Pyrénées.

La situation paradoxale de Midi-Pyrénées

Le développement de l'enseignement supérieur est directement lié au niveau d'accès des jeunes au baccalauréat (niveau IV) quel que soit le type de filière (générale, technologique ou professionnelle).

Or, malgré un taux de réussite au baccalauréat (88,7%) supérieur de plus de deux points au taux national (France métropolitaine 86,3%)¹, la proportion d'élèves dans une génération obtenant le baccalauréat dans l'Académie de Toulouse continue de baisser : avec 66,8% des jeunes qui accèdent au niveau IV, l'Académie de Toulouse se situe 5 points en dessous de la moyenne nationale (71,5%) et à la 24^{ème} place des académies de la métropole².

La baisse, sur les dernières années, du nombre de bacheliers dans l'académie de Toulouse suscite de vives inquiétudes, particulièrement pour le CESER de Midi-Pyrénées qui avait d'ailleurs pointé cet état de fait alarmant dans son avis sur « Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées »³ : **le gisement de potentiels futurs étudiants dans l'académie de Toulouse s'amenuise grandement avec un différentiel annuel de plus de 2 500 étudiants !**

Afin d'éviter les abandons en cours d'études et donc les sorties sans qualification, tout l'enjeu sera d'accompagner ces jeunes durant l'intégralité de leurs cursus, de la maternelle à l'université, afin d'assurer la continuité et surtout la fluidité de leurs parcours.

Pour le CESER Midi-Pyrénées, l'orientation par l'échec et l'affectation par défaut sont à l'origine de trop nombreux abandons constatés dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Le taux de poursuite d'études post-baccalauréat en région reste cependant élevé, même s'il a tendance à se réduire et à se rapprocher de la moyenne nationale (74,2% en 2008 contre 73,8% pour la même année au niveau national).

Marginale, il y a encore quarante ans, la formation supérieure fait l'objet d'une forte demande sociale. Ainsi, le pourcentage d'une classe d'âge qui obtient un diplôme d'enseignement supérieur augmente rapidement en France. Pour une majorité de jeunes, le passage par l'enseignement supérieur est considéré comme la garantie d'une vie professionnelle et personnelle réussie, surtout dans le contexte économique et social de crise de la France depuis 2008.

En 2010, 116 904 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur⁴ en Midi-Pyrénées, ce qui représente 4,9% du poids national et classe la région au 5^{ème} rang national en nombre d'étudiants inscrits. 72 201 étudiants, soit 62% de ces 116 904 étudiants, étaient inscrits à l'université⁵.

Trente-cinq sites d'enseignement supérieur sont répertoriés en région, dont dix ayant une ou plusieurs implantations d'universités.

Le Plan d'Investissements d'avenir et les Initiatives d'excellence (IDEX)

L'ambition du Plan d'Investissement d'Avenir est de doter la France de 5 à 10 Initiatives d'Excellence (Idex) afin d'assurer le rayonnement scientifique du pays à l'étranger et d'attirer les meilleurs enseignants, les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants. Les initiatives d'excellence se structurent donc autour de projets scientifiques particulièrement ambitieux, conçus par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà reconnus pour leur excellence scientifique et pédagogique, en partenariat étroit avec leur environnement économique et selon une logique géographique forte et pertinente.

Le Plan d'Investissement d'Avenir fut l'occasion, pour les établissements et les PRES de définir leur stratégie et leur forme « d'excellence » au travers d'appels d'offres. **Les enjeux financiers sont de taille : 23,4 milliards d'euros vont être mobilisés à cet effet.**

Le premier appel à projets lancé à l'automne 2010 avait recueilli dix-sept candidatures en début d'année 2011, dont celle de Toulouse (T-Idex) qui à cette occasion demandait une dotation de 1,27 milliard d'euros.

A l'issue de ce premier appel à projets, trois premières Initiatives d'excellence ont été retenues :

- * **Idex Bordeaux**, portée par le PRES « Université de Bordeaux » rassemblant les quatre universités, l'Institut polytechnique de Bordeaux et Sciences Po Bordeaux,
- * **Unistra** portée par l'**Université de Strasbourg**, unifiée en 2009 à partir des trois universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schumann,
- * **Paris Sciences et Lettres (PSL)** portée par une Fondation de coopération scientifique associant treize partenaires dont le Collège de France, l'Ecole normale supérieure, l'Université Paris-Dauphine, l'ESPCI ParisTech, Chimie ParisTech, l'Observatoire de Paris, l'Institut Curie, l'Institut Louis Bachelier.

1 Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

2 « Evolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (1995-2009) », DEPP - Ministère de l'Education Nationale

3 Assemblée plénière du 20 octobre 2010

4 Sont comptabilisés tous les effectifs des formations post baccalauréat, quelle que soit la structure (Universités, lycées, grandes écoles ou autres), dans le public comme le privé, et dépendant du Ministère de l'Education Nationale comme celui de l'Agriculture – Source : Rectorat de l'académie de Toulouse – Direction de la Prospective et de la Performance – Juillet 2011

5 Source : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation - Diagnostic MIP, service de la Coordination Stratégique et des territoires, DGESIP/DGRI, juillet 2010



Pascal ASTRUC

Président de la commission 5
Education - Emploi - Formation - Sports

Jean-Louis COLOMBIES

Rapporteur



* Extrait du rapport du CESER 2011 voté le 22 juin 2011

« Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées »

Les questions d'enseignement supérieur et de recherche pour notre région ont toujours fait partie des réflexions du CESER de Midi-Pyrénées. Par anticipation, et conformément à son rôle et à sa démarche en région, le CESER de Midi-Pyrénées organisait le 29 juin 2010 à Albi, une Conférence pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées, rassemblant plus de 400 acteurs qualifiés et impliqués dans ces domaines. Les échanges ont permis de mettre à jour des préconisations pour l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) devant fixer les grandes orientations permettant de conjuguer l'excellence et la proximité, faciliter l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité, redonner des perspectives aux villes moyennes et aux territoires de Midi-Pyrénées en lien avec la métropole toulousaine, les universités et les grandes écoles, et renforcer le développement économique et la recherche en région. Le CESER terminait la conférence par l'Appel du 29 juin. Au regard de ces éléments et conscient des enjeux et de l'urgence de la situation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en région, le CESER de Midi-Pyrénées soumettait au vote de ses conseillers l'avis s'intitulant « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées »¹, dans lequel il réactualisait ses propositions, voire en proposait quelques-unes innovantes en la matière :

Des formations pluri-disciplinaires

Le CESER de Midi-Pyrénées considère que les enseignements proposés par les sites délocalisés ne doivent pas être une simple duplication des universités toulousaines dont elles dépendent. Les sites délocalisés peuvent en effet offrir des 1^{ers} cycles délocalisés complémentaires, mettre en avant des enseignements professionnalisants liés au contexte local et développer la formation continue en direction des adultes actifs. Pour affirmer cette identité et offrir un gage de qualité de formation, la présence d'enseignants chercheurs est indispensable. De plus, le CESER de Midi-Pyrénées juge nécessaire de conforter la politique actuelle des sites, notamment en terme de taux d'encadrement (aussi bien pédagogiques qu'administratifs), pour leur permettre de fonctionner à minima dans les mêmes conditions que celles existantes à Toulouse.

Une nouvelle ambition pour le PRES

Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite aussi que le PRES Université de Toulouse devienne le régulateur

de l'offre de formation du territoire. En étant reconnu par ses membres comme l'interlocuteur unique et fédérateur de l'ensemble des établissements de la région, il porterait seul les demandes d'habilitation des diplômes des universités de la région auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette initiative permettrait d'éviter la concurrence qui existe actuellement entre les différents établissements présents sur le territoire, mais aussi de présenter aux étudiants une offre de formation globale et coordonnée sur l'ensemble de Midi-Pyrénées.

Le CESER souhaite, à terme, un PRES très différent de sa configuration actuelle, un PRES encore renforcé par une forme de gouvernance nouvelle qui doit dépasser la concentration du pouvoir autour des membres fondateurs. Le CESER souhaite aussi un PRES renforcé par des attributions clairement transférées, condition indispensable pour l'affirmation d'une politique plus cohérente de la future Université Fédérale de Toulouse. Parmi celles-ci, la politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le rôle de régulation de l'offre de formation sur des territoires de la région. A cet égard, le CESER de Midi-Pyrénées souhaite que le PRES soit l'interlocuteur direct de l'Etat et de la Région sur le futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) et ses diverses conséquences en matière notamment de politiques de sites et de contrats de sites.

Dix contrats de sites pour Midi-Pyrénées

D'ailleurs, le CESER de Midi-Pyrénées approuve pleinement cette politique de contrats de sites qui peut constituer un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées. Le CESER de Midi-Pyrénées propose d'ailleurs que les premiers contrats de sites soient signés, dès que possible, avec les villes ou communautés déjà prêtes parce que mobilisées par la réponse à l'appel à projet de la DATAR à savoir : Albi, Castres, Tarbes et Auch. Ces premières signatures pourront avoir un rôle d'exemplarité vis-à-vis des autres contrats à venir concernant Rodez, Montauban, Cahors, Figeac, Millau, Saint-Affrique et Foix, qui pourront être finalisés pendant la durée du schéma 2011 – 2016.

Bien que l'avis du CESER, et plus particulièrement la proposition concernant le PRES, ait été critiqué, les résultats de la première vague de l'appel à projets Idex lui donnaient raison au cours de l'été 2011.



Hervé OSSARD

Président de la commission 3
Recherche, transfert, innovation, énergie

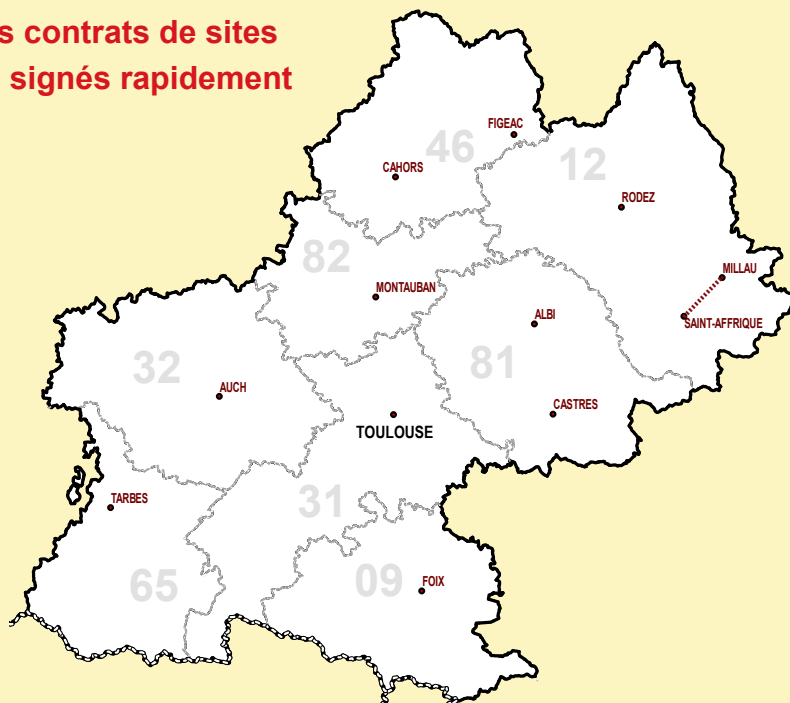
Marielle GAUDOIS

Rapporteur





Les premiers contrats de sites devront être signés rapidement



Fond de carte : base de données IGN Route 500, réalisation mission sig Conseil régional Midi-Pyrénées.

La seconde vague Initiatives d'excellence

échéance le 8 décembre 2011

Toulouse-Idex n'a pas été retenu. Les critiques formulées à l'encontre du projet toulousain ont porté essentiellement sur la gouvernance de l'Université de Toulouse (UFT) et la double gouvernance UFT/T-Idex jugées comme « inefficaces » et « peu pragmatiques ». Pour preuve, la note finale de C attribuée à « la crédibilité et l'efficacité de la gouvernance » et à la « gouvernance : ambition, identité, transformation et structuration ».

C'est donc bien sur cette 2nde phase qu'il s'agit de concentrer tous les efforts car elle se finalisera très vite ! En effet, les résultats seront connus le 8 décembre prochain.

L'enjeu financier est conséquent pour l'Université de Toulouse – Midi-Pyrénées : 1,270 milliard d'euros !

L'objectif commun, auquel s'associe fortement le CESER de Midi-Pyrénées, est d'arriver à faire de Toulouse, et au-delà de Midi-Pyrénées grâce à ses sites délocalisés, une véritable institution académique de rang international dans un horizon de 10 ans.

Cela ne pourra se faire qu'en travaillant tous ensemble - en faisant en sorte de dépasser les intérêts particuliers et les réflexes identitaires - en s'appuyant sur les remarques constructives que les différents acteurs concernés par l'enseignement supérieur et la recherche ont pu formuler récemment, mais aussi en s'inspirant de ceux qui, tout comme Toulouse, ont répondu à l'appel à projet IDEX.

Passer de la forme juridique actuelle du PRES de Toulouse, qui est celle d'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS), à celle d'un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dérogatoire, de type Grand établissement, apportera davantage de souplesse.

Cela pose la question de la gouvernance du PRES Université de Toulouse qui reste majeure et incontournable. Faire le choix d'un mode de gouvernance s'inspirant de ceux qui ont été retenus (Bordeaux, Paris Sciences Lettres ou Strasbourg), mais aussi de ceux qui concourent à ses côtés, serait faire preuve d'ambition et d'innovation en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour Midi-Pyrénées, ses territoires et ses habitants. Il faut y parvenir à brève échéance : d'ici trois ans !

Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite maintenant être entendu et écouté par la communauté universitaire et scientifique, le Conseil régional Midi-Pyrénées ainsi que la Communauté urbaine du Grand Toulouse et l'État.